

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet DEPOT ESPOEY sur la commune principale de l'AIOT ROUTE DE LUQUET 64420 ESPOEY.

La référence de votre dossier est A-3-Q0CNG39JT et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 06/06/2023 à 20h29 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **44079809800016**

Raison sociale **FUEL BARRACOU ET SERVICES**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RTE DE LOURDES

65270 ST PE DE BIGORRE

Signataire

Qualité : **GERANT**

Référent

Fonction : **Installateur**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **DEPOT ESPOEY**

Description des activités :

DEPOT DE CARBURANT (GAZOLES) - 1 PASSERELLE DE CHARGEMENT AVEC ESCALIER D'ACCES. - 1 CUVE AERIENNE DE 40 M3 ACIER NF M 88512 AVEC BAC DE RETENTION. - 1 CUVE AERIENNE DE 30 M3 ACIER NF M 88512 AVEC BAC DE RETENTION. - 1 POMPE DE CHARGEMENT MOUVEX 40 M3/HEURE. - 1 BRAS DE CHARGEMENT PAR LE DOME SILEA. - 1 SEPARATEUR HYDROCARBURES SH2/6645 8 LITRES/SECONDE EN858-1 CLASSE 1.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ROUTE DE LUQUET

64420 ESPOEY

X : 445158

Y : 6244617

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4734	4734-1-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 58.1 t	DC	70 (volume en m3) X 0.830 (densité gazoles)
1434	1434-1-b	Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables	Débit maximum 40 m3/h	DC	1 pompe de chargement de 40 m3/h

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

RECUPERATION DES EAUX RESIDUAIRES POUVANT CONTENIR DES TRACES D'HUILES OU D'HYDROCARBURES

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

RECUPERATION DES EAUX RESIDUAIRES POUVANT CONTENIR DES TRACES D'HUILES OU D'HYDROCARBURES SUR UNE AIRE BETONNEE ETANCHE AVEC UN AVALOIR CENTRAL. LES EAUX RECUPEREES SONT DEPENDUES VERS UN DECANTEUR SEPARATEUR D'HYDROCARBURES AFIN DE GARANTIR UN REJET INFERIEUR A 5 MG/LITRE VERS L'EXUTOIRE CONFORMEMENT A LA NORME NF EN 858-1 LE SEPARATEUR EST NETTOYE A MINIMA UNE FOIS PAR AN ET AUTANT DE FOIS QUE NECESSAIRE PAR UN ORGANISME AGREE ET LES BOUES SONT TRAITEES EN CENTRE AGREE CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **50**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

LE VOLUME DES EAUX RESIDUAIRES CORRESPOND A LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE SUR UNE SURFACE DE DALLE BETONNEE DE 41 M2. LA CAPACITE DE TRAITEMENT DU SEPARATEUR HYDROCARBURES MIS EN PLACE EST DE 8 LITRES PAR SECONDE. MODELE DE SEPARATEUR INSTALLE : SIMOP SH2/6645 8

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

- EAUX POUVANT CONTENIR DES TRACES D'HYDROCARBURES CONTENUES DANS LE SEPARATEUR. - BOUES RESIDUAIRES PRESENTES EN FONDS DE CUVES LORS DES NETTOYAGES DE CUVES. L'ENSMBLE DE CES DECHETS SONT COLLECTES PAR UN ORGANISME AGREE ET TRAITES EN CENTRE AGREE ET LA TRACABILITE EST ASSUREE PAR L'EMISSION DE BORDEREAUX DE SUIVI DES DECHETS.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **BORNE INCENDIE SUR LE DEPOT**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

2 INSTINCTEURS HOMOLOGUES NF MIM 55 B 1 BAC A SABLE UNE COUVERTURE SPECIALE ANTI-FEU PRESENCE D'UNNE BORNE INCENDIE SUR LE SITE.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

plan de situation.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

pdm depot.pdf